

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 23 juillet 2014

**Compte rendu analytique de la séance, en application des
dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Madame le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. CERVANTES, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. YEMMOUNI, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Adjointes au Maire.

M. MATHIEU, Mme LAMOUREUX, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. GROS, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme LEFEVRE, Mme ROZENBLIT, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAUT, M. MARCUCCI, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BLUY par Mme LAGRANGE

XXX

Mme BOUHASSANE et Mme CROYET rejoignent respectivement l'Assemblée au cours de la présentation des rapports n° 5 et n° 6.

M. HERMELIN, jusqu'alors représenté par Mme HELLE, entre en séance avant le vote du rapport n° 9.

M. AUDOYER GONZALEZ se retire avant le vote du rapport n°11, donnant pouvoir à Mme MOREL puis rejoint l'Assemblée au cours des débats relatifs au rapport n°12.

M. MARTINEZ - TOCABENS quitte la séance avant le vote du rapport n°20, donnant pouvoir à Mme LICHIERE.

Mme LOUARD se retire après le vote du rapport n°22 et donne pouvoir à M. PALY.

M. CERVANTES, Mme ABEL RODET et M. GROS s'absentent pendant la présentation et le vote des rapports n°31 et n°32.

XXX

La séance est ouverte à 18h00 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme LABROT est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **25 juin 2014** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Droit à la formation des élus et remboursement des frais de missions - Modalités - Approbation. . Mme Cécile HELLE, Rapporteur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les orientations définies dans le domaine de la formation des élus à savoir la gestion publique, la responsabilité et la protection des élus et, le cas échéant, toutes thématiques liées aux délégations qui leur sont attribuées.
- **ARRETE** les crédits annuels de formation à la somme de 10.000 €,
- **DECIDE** que les frais d'enseignement seront payés, sur facture, directement à l'organisme formateur agréé par le Ministère de l'Intérieur et que les frais de déplacement et de séjour donnent droit à remboursement dans les conditions détaillées ci-après,
- **DECIDE** que les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation seront compensées par la collectivité, dans la limite de dix-huit jours par élu, pour la durée du mandat, et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. L'élu devra adresser à la collectivité les justificatifs nécessaires.
- **DECIDE** que cette délibération vaudra autorisation pour les déplacements futurs, pour la durée du mandat,
- **APPROUVE** les modalités de règlement aux élus municipaux des frais occasionnés par l'exercice du droit à la formation, de mandats spéciaux ou lorsqu'ils sont amenés à se déplacer pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès-qualité et dès lors que la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci et les définit comme suit : remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'État, à l'exception des frais d'hébergement à Paris qui seront remboursés dans la limite de 90 € par nuitée.
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65 compte 6535 et compte 6532
- **ADOPTÉ** -

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Grandes Commissions et représentation de la Ville dans divers organismes - Modification et désignation. Mme Cécile HELLE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** M. Christian PALY pour siéger au sein de la Commission des Finances, du Domaine Public et de l'Administration Générale et de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé,

- **DESIGNE** Mme Chantal REZOUALI, Adjointe au Maire, en qualité de titulaire, et M. Jean-Pierre CERVANTES, Adjoint au Maire, en qualité de suppléant, pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site du bassin industriel comprenant les établissements SEVESO AS d'EURENCO et de la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) à Sorgues.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** Mme GOILLIOT - XICLUNA, M. VAUTE, M. MARCUCCI, Mme DUPRAT.

3 - PERSONNEL : Composition du Comité d'Hygiène de Santé et des Conditions de travail - Paritarisme. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,

- **DECIDE** le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** Mme GOILLIOT - XICLUNA, M. VAUTE, M. MARCUCCI, Mme DUPRAT.

4 - PERSONNEL : Composition du Comité Technique - Paritarisme. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 8 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique au Comité Technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

- **DECIDE** le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** Mme GOILLIOT - XICLUNA, M. VAUTE, M. MARCUCCI, Mme DUPRAT.

5 - POLITIQUE URBAINE : Mise en place de la Maison des Temps - Financement des Rencontres Euro-méditerranéennes 2014 organisées par VOLUBILIS.
Mme Zinèbe HADDAOUI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'engager la réflexion sur la création de la «Maison des Temps» d'Avignon,
- **DECIDE** de participer au financement des ateliers pluridisciplinaires réalisés du 26 au 29 novembre 2014 par l'association Volubilis, dans le cadre des Rencontres Euro-méditerranéennes 2014, à hauteur de 2 000 €,
- **IMPUTE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget 2014 Ligne 8242 – 2011 P039,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

6 - URBANISME : Plan Local d'Urbanisme - Secteur Montfavet - Prescription d'une procédure de révision du P.L.U. - Organisation de la concertation. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de prescrire la révision du PLU,
- **PRECISE** que la révision a pour objet de délimiter deux secteurs en zone agricole afin de permettre le réaménagement et l'extension de construction à vocation hospitalière, sanitaire et sociale.
- **DECIDE** d'organiser la concertation préalable selon les modalités définies par la présente délibération,
- **CHARGE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué de l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

7 - FINANCES : Convention entre la Ville d'AVIGNON et l'Association "Comité Permanent des Fêtes et Loisirs du Hameau de Montfavet". M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association «Comité permanent des Fêtes et Loisirs du Hameau de MONTFAVET» une subvention de 33.441 € au titre de l'année 2014,
- **APPROUVE** les termes de la convention liant la Ville et l'association «Comité permanent des Fêtes et Loisirs du Hameau de MONTFAVET»,
- **IMPUTE** la dépense sur la ligne 65748-024
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOPTE** -

8 - ACTION CULTURELLE - DÉNOMINATION : Suppression de dénomination de voies privées - Secteur Agroparc - Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer les appellations « **rue Claude Adrien HELVETIUS** » pour la Cité de l'Entreprise et « **rue Jean D'ALEMBERT** » pour la Cité de l'Alimentation, des deux voies situées de part et d'autre de la rue Pierre BAYLE, sur le site d'Agroparc à Montfavet.

- **ADOPTE** -

9 - PERSONNEL : Recrutement d'un chargé de mission vacataire pour l'étude de la remunicipalisation de la restauration scolaire. Mme Cécile HELLE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'un chargé de mission pour 30 jours de vacation sur une période de 8 mois,

- **PRECISE** que la rémunération qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 500 euros brut par journée,

- **PRECISE** que les frais de déplacement seront pris en charge sur présentation des justificatifs,

- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget 2014,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint (e) délégué (e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** - **Ont voté contre : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, M. MARCUCCI, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY.**

10 - ENSEIGNEMENT : Réforme des rythmes scolaires : Convention à intervenir entre la ville d'Avignon et la CAF de Vaucluse pour la prise en charge d'une centaine d'enfants sur le Centre de Loisirs des Cigales - Commune de Rochefort du Gard - Autorisation de signature. Mme Laurence ABEL RODET, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention annuelle de 40.498 euros à la CAF de Vaucluse selon les conditions fixées par la convention à intervenir

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

11 - ENSEIGNEMENT : Convention d'objectifs et de moyens avec la Ligue de l'Enseignement et l'Education nationale afin d'organiser le fonctionnement du Centre de loisirs associé aux écoles du groupe Sainte Catherine pour l'année scolaire 2014-2015.. Mme Laurence ABEL RODET, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** les termes de la convention d'objectifs tripartite entre la Ville d'Avignon, la Ligue de l'Enseignement de Vaucluse et l'Education Nationale,
- **ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 40000 euros au titre de la période de septembre 2014 à juillet 2015.
- **IMPUTE** cette dépense à l'article 65748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte -

12 - PERSONNEL : Création d'emplois contractuels pour répondre à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/2015.. Mme Laurence ABEL RODET, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création de : 9 emplois contractuels d'Adjoints d'Animation à temps complet pour exercer les fonctions de Directeur d'ALSH ; 65 emplois contractuels d'Adjoints d'Animation à temps non complet pour un mi-temps, soit 770 heures mensualisées sur 10 mois pour exercer les fonctions d'animateur d'ALSH ; 20 postes contractuels d'Adjoints d'Animation à temps non complet 70 % soit 1002 heures mensualisées sur 10 mois pour exercer des fonctions d'Animateur d'ALSH sur le temps périscolaire et d'animateur les mercredis après midi et durant les petites vacances scolaires sur le centre de loisirs de Châteauneuf de Gadagne, et 6 postes de médiateurs culturels à temps non complet 432 heures mensualisées sur 10 mois.
- **FIXE** le montant de la rémunération : des Directeurs d'ALSH sur la base du 6^{ème} échelon du grade d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe – Indice brut 340 – Indice majoré 321 ; des Animateurs ALSH à temps non complet sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe – Indice brut 330 – Indice majoré 316, des Médiateurs culturels à temps non complet sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe – Indice brut 330 – Indice majoré 316.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget de l'exercice 2014.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer les contrats de recrutement pour une période d'un an pour les Directeurs d'ALSH du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 et de 10 mois pour les Animateurs ALSH et les Médiateurs culturels de la rentrée scolaires aux vacances d'été.

- ADOpte - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGault, M. MARCUCCI, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY.

13 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités territoriales. Mme Laurence ABEL RODET, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le taux de l'heure d'étude surveillée à 18,00€ pour les enseignants aux grades de professeur des écoles hors classe, de professeur des écoles classe normale, d'instituteur ;
- **FIXE** le taux de l'heure de surveillance à 12,82€ pour les enseignants au grade de professeur des écoles hors classe, à 11,66€ pour les enseignants au grade de professeur des écoles classe normale, à 10,37€ pour les enseignants au grade d'instituteur,
- **FIXE** le taux de l'heure d'animation périscolaire à 22,00€ pour les enseignants au grade de professeur des écoles hors classe, à 21,86€ pour les enseignants au grade de professeur des écoles classe normale, à 19,45€ pour les enseignants au grade d'instituteur,
- **FIXE** l'indemnité mensuelle de coordination administrative des directeurs d'écoles à 1 heure de surveillance par classe de l'école (hors classes spécialisées), pour les directeurs d'écoles élémentaires, et à 1 heure de surveillance par classe de l'école (hors classes spécialisées), majorée d'une heure mensuelle pour les directeurs de maternelles,
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 12, article 6218,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

14 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Répartitions intercommunales des charges de fonctionnement des écoles publiques à compter de l'année scolaire 2014/2015 - Montant de la participation demandée aux communes et approbation de la convention. Mme Laurence ABEL RODET, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** de fixer à 805 € le montant des participations aux frais de scolarisation dans une école élémentaire, et à 1.208 € celui des participations aux frais de scolarisation dans une école maternelle, des élèves issus d'autres communes à compter de la rentrée scolaire 2014/2015,
- **DÉCIDE** que ces montants seront augmentés les années suivantes en fonction de l'évolution annuelle de l'Indice des Prix à la consommation hors tabac et arrondis à l'euro supérieur,
- **DÉCIDE** que la recette sera imputée au chapitre 74,
- **DONNE** un accord de principe pour que la Commune d'Avignon verse une participation financière aux Communes accueillants les enfants dont les parents résident sur Avignon dans les conditions fixées par le code de l'éducation,
- **DÉCIDE** que la dépense sera imputée au chapitre 011,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

15 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Subvention forfaitaire versée aux établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat - Année scolaire 2014/2015. Mme Laurence ABEL RODET, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** pour l'année scolaire 2014/2015 la participation de la ville au fonctionnement des établissements d'enseignement sous contrat d'association à 588,30€ par élève de classe élémentaire résidant à Avignon et à 668,61 € par élève de classe maternelle résidant à Avignon,
 - **DECIDE** que le montant de la dépense sera imputé au compte 6574.
 - **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions conclues avec les OGEC de Saint Jean-Baptiste de la Salle, Saint Charles, Saint Michel, Champfleury et Saint-Joseph à Montfavet.
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTÉ -**

16 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Ressort des écoles publiques de la Ville d'Avignon : Mise à jour des périmètres. Mme Laurence ABEL RODET, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'intégration de ces rues aux périmètres concernés.
- **ADOPTÉ -**

17 - URBANISME : Convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) de Vaucluse. Mme Christine LAGRANGE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Vaucluse et le versement d'une participation financière de 21.000 €,
 - **IMPUTE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget 2014 ligne 8031-011-6226,
 - **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de « Mission d'accompagnement de la Commune d'Avignon par l'Architecte Conseil du CAUE »
- **ADOPTÉ -**

18 - URBANISME - BILANS : Opération Ilot Saint Jean - Saint Bernard - Compte rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2013. Mme Christine LAGRANGE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan de l'opération Ilot Saint Jean - Saint Bernard arrêté à 12 827 000 € HT soit 15 165 000 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisés au 31 décembre 2013,

- **APPROUVE** le versement de 320.000 € au titre de la participation d'équilibre à l'opération pour l'année 2014,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées en 2013,
- **IMPUTE** la dépense au compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

- **ADOPTE - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGault.**

19 - URBANISME - BILANS : Opération Restructuration et Revitalisation du Centre Ville - Compte rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2013. Mme Christine LAGRANGE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan de l'opération restructuration et revitalisation du centre ville arrêté à 28 680 000 € HT soit 31 910 000 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisés au 31/12/2013,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours des années 2013,
- **APPROUVE** le versement de la somme de 800 000 € au titre de la participation d'équilibre à l'opération pour l'année 2014,
- **IMPUTE** la dépense au compte 20422,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

- **ADOPTE - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGault.**

20 - URBANISME - BILANS : Opération Z.F.U. - Compte rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2013. Mme Darida BELAÏDI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan de l'opération ZFU arrêté à 28 690 000 € HT soit 33 379 000 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisés au 31/12/2013,
- **APPROUVE** l'avenant n°3 augmentant la participation du concédant de 179 000 € H.T.
- **APPROUVE** le versement de la somme de 380 000 € TTC au titre de la participation pour équipements publics pour l'année 2014,
- **APPROUVE** la cession au concessionnaire des parcelles HN 324, HM 593, HM 152, HM 149 et HM 592 du secteur Ouest au prix de 1 € considérant leur valorisation de 171 000 € comme un apport en nature de la collectivité à l'opération,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours des années 2013,

- **IMPUTE** la dépense au compte 20422
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGault.

21 - URBANISME : Servitude de passage d'une ligne EDF basse tension accordée à ERDF pour raccordement de la propriété communale HW 15 avenue Eisenhower.
Mme Christine LAGRANGE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever le terrain communal cadastré HW 15 sis avenue Eisenhower d'une servitude de passage d'une ligne basse tension sur une bande de 1 m de large sur 10 m de long au profit d'ERDF,
- **DECIDE** que cette servitude sera accordée gratuitement,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

22 - URBANISME - CESSIONS : Cession aux consorts CARTOUX d'une fraction de 501 m² du chemin de la Garance déclassée du domaine public communal au prix de 501 €. Mme Christine LAGRANGE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de céder aux consorts CARTOUX une fraction de 501 m² à extraire du chemin de la Garance en section cadastrale CM,
- **DECIDE** que cette cession aura lieu au prix global de 501 €,
- **DECIDE** que la recette correspondante viendra abonder le budget au chapitre 024,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

23 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014/2018).
Mme Darida BELAÏDI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2014 de la ville d'Avignon, ligne 204 72 20 422.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

24 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% sollicitée par l'OPH de la Ville d'Avignon pour un prêt d'un montant de 25.256 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à la réhabilitation d'un logement "Résidence îlot Persil". Mme Darida BELAÏDI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes les sommes dues, principal, intérêts de retard, indemnités, frais accessoires pour l'emprunt de 25.256 € contracté par l'OPH de la Ville d'Avignon auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- **S'ENGAGE** au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **AUTORISE** Mme Le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

25 - ACTION SOCIALE : Autorisation de signature d'une convention entre l'Etat et la ville d'Avignon d'une part et d'une convention entre la Ville d'Avignon et le Conseil général de Vaucluse d'autre part relatives à la gestion l'animation et le fonctionnement de l'aire d'accueil municipale des Gens du Voyage. Mme Chantal LAMOUREUX, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les conventions à intervenir avec l'Etat d'une part et le Conseil Général de Vaucluse d'autre part

- **IMPUTE** les recettes au compte 747

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) déléguée (e) à signer toute pièce à intervenir

- **ADOpte** -

26 - ACTION SOCIALE - AIRE DE STATIONNEMENT : Autorisation de signature de l'avenant n°13 à la convention du 15 mai 2002 passée entre la Ville d'Avignon et l'association A.R.E.A.T. pour la gestion et l'Animation de l'Aire de Stationnement Municipale des Gens du Voyage de Courtine. Mme Chantal LAMOUREUX, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association A.R.E.A.T. une subvention d'un montant de 324.923,30 € pour l'année 2014.

- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, article 65748-520 de l'enveloppe de l'Action Sociale,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) déléguée(e) à signer l'avenant n°13 à la convention du 15 mai 2002 conclue entre la Ville et l'A.R.E.A.T.

- **ADOpte** -

27 - SPORTS : Convention relative à la participation financière de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association - Année scolaire 2013/2014. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la convention liant la Ville au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année 2013/2014.
- **IMPUTE** la recette sous la ligne budgétaire 7472.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que les avenants éventuels.

- **ADOpte** -

28 - FINANCES : Exécution du budget 2014 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions par imputation directe au chapitre 65 compte 65748 pour un total de **402 963 €**.

- **ADOpte** -

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Modification du tableau des effectifs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** les créations et suppressions énoncées en annexe au sein du tableau des effectifs.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : Mme GOILLIOT - XICLUNA, M. VAUTE, M. MARCUCCI, Mme DUPRAT.

30 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : Musée CALVET : Partenariat avec l'Ecole du Louvre pour l'organisation de cours conférences d'Histoire de l'Art et renouvellement de la convention pour l'année universitaire 2014/2015. Mme Catherine BUGEON, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la nouvelle convention avec l'École du Louvre en vue d'organiser des cours conférences d'Histoire de l'Art au Musée Calvet pour l'année universitaire 2014/2015,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tout document pouvant s'avérer nécessaire à ce partenariat.

- **ADOpte** -

31 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : Convention de mécénat entre la Ville d'Avignon et la Fondation d'entreprise AREVA. Mme Catherine BUGEON, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de passer une convention de mécénat avec la fondation d'entreprise AREVA pour le projet de sensibilisation des enfants de Zone d'Education Prioritaire à la notion de Collection en parallèle de la reconstitution du Cabinet de curiosité d'Esprit Calvet,
- **IMPUTE** la recette au compte 7788
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir,

- **ADOpte - Se sont abstenus : Mme PORTEFAIX, M. DELAHAYE.**

32 - PERSONNEL : Création d'emplois contractuels vacataires dans le cadre du Mécénat entre la Ville d'Avignon et la Fondation d'Entreprise AREVA. Mme Catherine BUGEON, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'un coordonnateur pédagogique pour 200 heures d'intervention et de quatre plasticiens pour 110 heures d'intervention chacun, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015
- **FIXE** le montant de la rémunération : du coordonnateur pédagogique à 32,60 euros brut de l'heure (soit 44,95 euros charges patronales incluses) et de chacun des plasticiens à 43,50 euros brut de l'heure (soit 59,96 euros charges patronales incluses)
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 012 du budget de l'exercice 2014
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint (e) délégué (e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte - Se sont abstenus : Mme PORTEFAIX, M. DELAHAYE.**

33 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : Vente d'un livret guide et fixation de son tarif pour l'exposition « Garance de la nature à l'histoire : La garance une couleur dans le conflit » dans le cadre des commémorations de la mission centenaire sur la guerre de 1914 /1918. Mme Catherine BUGEON, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de la mise en vente de 2.000 exemplaires du livret guide : « De la nature à l'histoire : la garance une couleur dans le conflit » par la régie municipale du Musée Requien, au prix unitaire de 5 € et de la diffusion de 500 exemplaires gratuits.
- **IMPUTE** les recettes à percevoir sur le compte 70 322 7088
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents pouvant s'avérer nécessaires.

- **ADOpte -**

34 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de "l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon" - Convention à intervenir - Autorisation de signer. Mme Catherine BUGEON, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies

- **ADOPTE** -

35 - CIMETIÈRES - TARIFS : Tarifs des cases des columbariums des cimetières de la Ville d'Avignon à compter du 1er septembre 2014. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs des columbariums en fonction du nombre d'urnes standards qu'il est possible de déposer dans chaque case selon le tableau ci-joint.

- **DECIDE** la mise en place de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **IMPUTE** les recettes au compte 7031

- **ADOPTE** -

36 - ACTION CULTURELLE - DÉNOMINATION : Dénomination d'un passage piétonnier situé Quartier Saint-Véran entre l'Avenue de Bonaventure et la Route de Lyon. M. Amine EL KHATMI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le nom de « **Passage Philippe KIEFFER** », Capitaine de Frégate (1899/1962) à cette traverse située Quartier Saint-Véran, dont le tenant est l'Avenue de Bonaventure et l'aboutissant la Route de Lyon.

- **ADOPTE** -

37 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Amélioration d'une aire de jeux dans le Parc Chico Mendes, quartier du Pont des Deux Eaux - Réaménagement du local associatif de la Coupo Santo dans le quartier de la Rocade - Réaménagement d'une aire de skate park sur l'île piot - Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire. Mme Cécile HELLE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ces projets pour un montant de 290.000€ HT se décomposant de la façon suivante :

- Aire de jeux Chico Mendes : 70.000 € HT,
- Coupo Santo: 150.000 € HT,
- Skate Park : 70.000 € HT.

- **APPROUVE** le plan de financement annexé à la présente délibération.
 - **SOLLICITE** une subvention au titre de la réserve parlementaire (programme 122 – action 01).
 - **REMERCIE** Madame la Députée de Vaucluse pour son action en faveur de ces opérations de proximité.
 - **IMPUTE** la dépense sur les crédits inscrits au budget.
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

XXX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, elle a décidé de mettre fin aux emplois fonctionnels de M. le Directeur Général des Services, et de Madame et Messieurs les Directeurs Généraux Adjointes et ce avant le terme de l'année en cours soit au plus tard au 31 décembre 2014.

Elle indique que l'arrêté de fin de fonctions sera pris après le 6 octobre 2014 afin de respecter les règles en vigueur qui indiquent que celui-ci ne peut être pris qu'au terme des six mois qui suivent la désignation de la nouvelle autorité territoriale. Le CNFPT sera comme il se doit averti par courrier de cette décision.

Elle précise qu'elle a reçu les cadres concernés afin de leur faire part de cette décision. Ceux-ci bénéficieront bien évidemment des dispositions prévues par ce même article 53. Cette information constitue une formalité qui est obligatoire, mais les textes précisent qu'elle n'a pas à figurer à l'ordre du jour du conseil municipal ou à faire l'objet d'une discussion ou encore moins d'une délibération.

XXX

La séance est levée à 20h30 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Ce compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché le **25 JUIL 2014** en exécution de l'article L. 2121.25 du Code général des collectivités territoriales. Le texte intégral des délibérations adoptées est tenu à la disposition du public, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.26 du Code général des collectivités territoriales, au service du Secrétariat Général, aux jours et heures ouvrables,

Le Directeur Général des Services

Jean-Louis CROS